

Avenant au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 Région Normandie

Préambule

La crise sanitaire entraîne une crise économique et sociale sans précédent. Alors que le chômage était à son plus bas niveau depuis 10 ans, la récession économique soudaine engendrée par la covid-19 pénalise très durement les actifs et les jeunes, ceux qui ont décroché pendant le confinement et, par effets de chaîne, ceux qui entrent pour la première fois sur le marché du travail.

L'accès au travail est un ciment de la cohésion de notre Nation. L'accès à la formation en constitue un levier essentiel en période de crise. Il permet de se projeter vers l'avenir, vers de nouveaux horizons professionnels, vers des métiers porteurs et, à certains, d'acquérir les clés essentielles à l'insertion professionnelle. Du point de vue collectif, il permet de rendre productifs les temps improductifs, en les mettant à profit pour faire évoluer les compétences des actifs vers les métiers de demain et ainsi soutenir la relance économique et préparer l'avenir de notre pays. En cela, il est porteur d'espoir et de renaissance.

Les jeunes seront les premières victimes de la crise économique. Nous leur devons une réponse forte et collective. Ceux qui entrent, à l'issue de leur scolarité, sur le marché du travail à la rentrée 2020 et ceux qui ont quitté prématurément le système scolaire sans qualification, les jeunes en situation d'échec dans l'enseignement supérieur : aucun d'eux ne doit se trouver sans solution. Tous doivent pouvoir se projeter vers l'avenir.

Plus largement, la baisse des recrutements et les plans de réduction d'effectifs vont toucher de nombreux actifs et fragiliser plus particulièrement les moins qualifiés d'entre eux, les intérimaires et CDD mais aussi les salariés des secteurs d'activité fortement impactés par la crise.

Le défi devant nous aujourd'hui est donc d'enrayer les risques de multi-exclusions que la crise sanitaire révèle, en renforçant la formation des jeunes et des personnes en recherche d'emploi, en donnant la priorité aux secteurs clés pour l'économie, mais aussi à l'acquisition des fondamentaux pour l'insertion, et en réduisant la fracture numérique. Il s'agit ainsi de transformer la crise en opportunité et de construire dès à présent la France de 2030.

L'État et les Régions conjuguent déjà depuis près de deux années leurs efforts pour démultiplier dans tous les territoires une offre adaptée de parcours de formation qualifiants, en réponse aux besoins de l'économie et au bénéfice des jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés, pour garantir aux plus fragiles l'acquisition préalable d'un socle minimal de compétences clés, pour moderniser la formation professionnelle dans ses contenus et modalités.

Traduits dans les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2019-2022, ces efforts coordonnés ont été porteurs de résultat. Il est fondamental aujourd'hui de les intensifier et de les accélérer, parce que c'est au plus proche des territoires que les leviers de la relance seront les plus efficaces.

L'État et les Régions s'engagent ensemble pour soutenir la relance économique et construire la France de demain, avec pour objectif commun d'investir dans les compétences au bénéfice d'une France plus compétitive, d'actifs moins fragiles et d'une cohésion sociale et territoriale renforcée.

1^{er} engagement : proposer aux jeunes 100 000 parcours supplémentaires de formation vers les filières, secteurs et métiers d'avenir, qui sont des viviers d'emploi.

Cet effort supplémentaire ciblé permettra à la fois aux jeunes de se projeter vers l'avenir et à l'économie française d'accélérer sa transformation.

2^e engagement : traduire dans les faits les priorités que sont, au-delà de la santé et du soin, les filières écologique et numérique, les activités industrielles et technologiques relevant de la souveraineté ou critiques pour l'avenir de notre pays et le soutien à notre appareil productif, à travers une priorisation sectorielle plus forte des formations financées dans le cadre des Pactes régionaux. Un tiers des formations qualifiantes et professionnalisantes porteront ainsi sur ces nouvelles priorités sectorielles.

C'est essentiel pour une économie plus robuste, plus innovante, plus écologique et plus solidaire. C'est essentiel pour les jeunes et tous les actifs peu ou pas qualifiés privés d'emploi, car ces domaines recrutent et créeront nos emplois de demain.

3^e engagement : mieux rémunérer les stagiaires de la formation professionnelle, afin que personne ne soit entravé dans son parcours de formation par des freins financiers. Intégralement compensée par l'État, la revalorisation de la rémunération de stagiaire de la formation professionnelle sera appliquée par les Régions dès l'entrée en vigueur des nouveaux barèmes.

Il s'agit d'une évolution historique, puisqu'elle ne s'est pas produite en France depuis plus de 30 ans.

4^e engagement : conjuguer nos efforts pour transformer la formation et la pédagogie, en tirant toutes les potentialités de la digitalisation, au service de l'innovation pédagogique.

Accélérateur de changements déjà à l'œuvre, la crise sanitaire a en effet rappelé l'urgence de renforcer nos méthodes et outils pédagogiques pour disposer partout en France d'une offre de formation professionnelle d'excellence, ajustée en temps réel aux besoins de l'économie et des actifs.

En complément de ces quatre engagements, pour répondre aux difficultés rencontrées par le secteur sanitaire et notamment les personnels des hôpitaux et Ehpad, durement mis à l'épreuve en cette période d'urgence sanitaire et améliorer durablement leur quotidien en permettant une meilleure prise en charge des patients, les Régions augmenteront, avec le soutien de l'État, le nombre de parcours de formation vers les métiers d'infirmiers.ère, d'aides-soignant.e.s et d'auxiliaires de vie. Le financement de ces parcours sera compensé dans le cadre de la dotation générale de décentralisation.

Ces engagements réciproques à soutenir la relance nécessitent une révision des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences, pour les amplifier de nouvelles mesures.

La situation l'exige. Leur cadre d'élaboration, que nous avons voulu agile et adaptable, le permet.

Les engagements réciproques de l'État et de la Région

L'avenant au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 est conclu entre :

L'État, représenté par le Préfet de région Normandie, Monsieur Pierre-André DURAND,

Et

Le Conseil régional de Normandie, représenté par Monsieur Hervé MORIN, son président.

Il enrichit et complète le Pacte régional d'investissement dans les compétences, signé le 21 mars 2019.

Les signataires de l'avenant sont garants du respect du cadre de contractualisation et **s'engagent à déployer les actions complémentaires suivantes :**

1. Proposer aux jeunes des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes supplémentaires conduisant vers les métiers d'avenir.

En Normandie, l'État et la Région s'engagent à proposer 5548 parcours de formation additionnels en 2021 au titre du plan « #1jeune, 1 solution » :

- Ces parcours supplémentaires concernent prioritairement les jeunes jusqu'à 29 ans révolus, à la fois peu ou pas qualifiés ou déjà titulaires du Bac, notamment ceux qui souhaitent, après un échec dans l'enseignement supérieur, s'orienter vers une filière professionnelle ;
- La Région s'engage en conséquence à augmenter son offre de formation régionale et s'assure que cette offre supplémentaire est utile et attractive et, en particulier, qu'elle est ciblée vers les secteurs et filières stratégiques et d'avenir ;
- L'État s'engage à mobiliser le service public de l'emploi, en particulier les missions locales et Pôle emploi, pour assurer l'orientation des jeunes vers les nouveaux parcours de formation proposés par la Région et à renforcer la fluidité des parcours entre Garantie jeunes et formation ;
- L'État et la Région mobiliseront ensemble les acteurs de l'orientation et du service public de l'emploi et assureront, dans le cadre du Comité partenarial du Pacte régional, un suivi mensuel des entrées en formation, permettant de diligenter, le cas échéant, des mesures adaptées.

Cet engagement est intégré à la convention financière annuelle 2021 du Pacte régional, sous la forme d'une enveloppe financière supplémentaire et vient donc modifier la trajectoire financière globale pour les 2 dernières années du PRIC.

Une partie de cette enveloppe supplémentaire sera utilisée pour renforcer les moyens humains dédiés par la Région à la mise en œuvre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences.

Année	FINANCIER				ENTREES EN FORMATION	
	Socle Région (M€)	Pacte Régional (M€)	Plan jeunes (M€)	Total	Socle entrées	Objectif nombre entrées
2019	126,70 €	45,00 €		171,70 €	22 790	26 000
2020	126,70 €	80,00 €		206,70 €	22 790	30 000
2021	126,70 €	86,50 €	38,90 €	252,10 €	22 790	38 800
2022	126,70 €	125,50 €		252,20 €	22 790	38 800
TOTAL	506,80 €	337,00 €	38,90 €	882,70 €	91160	133 600

2. Assurer une nouvelle priorisation sectorielle des parcours de formation certifiants ou qualifiants des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés.

En prévoyant des investissements massifs dans les secteurs et filières stratégiques, le plan de relance impose de requestionner les priorités sectorielles des Pactes régionaux :

- En prenant en compte la réalité de chaque région, au regard de ses besoins, de ses caractéristiques et de ses projets, les signataires ont identifié les secteurs et filières stratégiques de la région, à partir des priorités du Plan national de relance et des filières stratégiques de l'économie régionale ;
- Sur les autres secteurs stratégiques du plan national de relance, les actions conduites pour amplifier l'effort de formation, sous un angle qualitatif et quantitatif, feront l'objet d'un suivi dédié.

Les entrées en formation vers les nouvelles priorités sectorielles devront représenter au moins 30 % des parcours de formation certifiants ou qualifiants financés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

L'État et la Région Normandie s'engagent à investir massivement dans l'adaptation des compétences des personnes en recherche d'emploi vers ces secteurs et filières, en volume, et à poursuivre l'enrichissement ou l'adaptation des contenus de formation associés, notamment à partir de modules additionnels.

Cet engagement se traduit par une nouvelle priorisation des actions dans le cadre des financements du Pacte régional. En Normandie, la priorisation sectorielle porte sur les secteurs et filières ci-après, qui représentent pour 2021, 41% des achats du programme Qualif' Régional :

- Le Bâtiment,
- L'agriculture,
- L'Industrie (Production, Métallurgie, Agroalimentaire et Pharmaceutique),
- L'Energie,
- L'Accompagnement des personnes dépendantes,
- Le Numérique.

3. Enrichir le Pacte régional de nouvelles actions.

Pour prendre en compte l'évolution des besoins des publics, tester des nouvelles approches et amplifier la logique d'expérimentations, le pacte régional s'enrichit des nouvelles actions ci-après :

Des actions de formation supplémentaires pour répondre aux besoins des publics et aux enjeux majeurs générés par la crise sanitaire :

- Un dispositif de formation pour les jeunes diplômés,
- Une offre nouvelle de formation pour développer des premiers niveaux d'employabilité et favoriser l'accès aux formations qualifiantes dans les secteurs du bâtiment, du soin et service à la personne, de la métallurgie et du numérique,

Des actions s'appuyant sur des partenariats nouveaux :

- Une convention de partenariat entre la Région et Transition Pro pour accompagner les salariés précaires (Intérimaires et intermittents du spectacle) dès lors qu'ils sont éligibles au CPF de Transition, et les démissionnaires,
- Une évolution du dispositif Qualif' Individuel pour aller vers un abondement du CPF,

Des actions visant une évolution structurelle de l'offre de formation normande :

- Le lancement pour 2022 du nouveau programme Qualif, mettant en avant notamment l'organisation des formations en blocs de compétences, dans des modalités d'achat renouvelées,
- Une stratégie régionale de transformation et de modernisation de l'appareil régional de formation, basée notamment sur un dispositif d'appui-conseil aux organismes de formation pour faire évoluer leur stratégie et leurs modèles, et un dispositif de financement d'innovations pédagogiques,
- Le développement de solutions facilitant la formation à distance : développement de points d'accès à la formation sur le territoire et d'un système de prêt de matériel informatique aux stagiaires.

Ces actions viennent en complément d'autres actions, annoncées en 2019, et qui se mettront en œuvre dès 2021 :

- Des actions de remobilisation des jeunes et des publics faiblement qualifiés au démarrage d'#Avenir,
- Des actions de repérage et de mobilisation des jeunes dans des projets soutenus par l'AAP « initiatives territoriales,
- Un dispositif de formation spécifique pour le public sénior,
- Une valorisation des compétences acquises par tous les stagiaires de la Région au travers du déploiement des badges numériques Région et de la plateforme Emploi Normandie,
- Un dispositif régional d'accompagnement à la professionnalisation des salariés en insertion mobilisé pour l'accompagnement des PEC,
- L'organisation d'un réseau d'acteurs de proximité pour informer les publics.

4. [Mettre en œuvre la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Parce que les stagiaires de la formation professionnelle qui vivent dans une situation de précarité financière sont nombreux, le gouvernement a décidé une revalorisation et une simplification de l'accès à la couverture sociale et à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

En Normandie, la Région s'est engagée dès 2019 dans une politique de revalorisation forte des barèmes de rémunération des stagiaires de formation professionnelle destinée à sécuriser les parcours de formation qu'elle finance et à rendre plus attractive l'offre de formation, notamment pour les plus jeunes.

Cette nouvelle politique s'est traduite dès le 1^{er} septembre 2019 par un relèvement des seuils minimaux des publics jeunes sur la base commune de 652€ pour tous les stagiaires à temps plein, soit au-delà des barèmes nationaux revalorisés depuis.

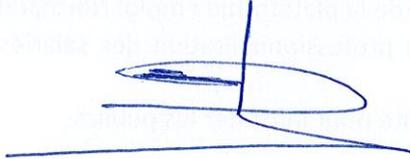
Dans le cadre du PRIC et du présent avenant modificatif au cap de transformation, la Région Normandie ne sollicitera pas la compensation financière de l'Etat liée à l'augmentation nationale des barèmes de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue pour 2021

L'État et la Région Normandie s'engagent à conjuguer leurs efforts pour franchir un cap dans la transformation, l'innovation et la digitalisation de la formation et à articuler leurs interventions dans le cadre de la stratégie régionale de transformation et de modernisation des organismes de formation normands, articulée aux mesures proposées par l'Etat en région.

6. Assurer le suivi et le pilotage des actions supplémentaires au Pacte régional contenues dans le présent avenant, et décrites dans le document « Révision du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences » joint en annexe, et leur évaluation en lien avec le comité scientifique d'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences.
7. Poursuivre la mise en œuvre de leurs engagements réciproques dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 qu'ils ont conclu.

À Rouen, le 22 Février 2021

Monsieur Pierre-André DURAND



Préfet de la région
Normandie

Monsieur Hervé MORIN



Président du Conseil régional de
Normandie

En présence de :

Madame Carine SEILER



Haut-Commissaire aux compétences